

Politique concernant l'accès aux campus de l'Université de Hearst durant le semestre d'automne 2021

Les établissements postsecondaires de l'Ontario sont considérés par le gouvernement comme des organisations à haut risque concernant la pandémie de la COVID-19. L'objectif premier de l'Université de Hearst est d'assurer aussi rapidement que possible une reprise des modes habituels de fonctionnement, mais dans un respect strict des règles sanitaires, afin que ce retour progressif à une vie plus normale ne soit pas interrompu par de nouvelles mesures de restrictions.

Il y a désormais d'amples évidences scientifiques démontrant l'efficacité dans la lutte contre la COVID-19 des quatre vaccins actuellement approuvés par le gouvernement canadien : Pfizer, Moderna, Johnson & Johnson, et AstraZeneca. En conséquence, l'Université de Hearst a décidé de mettre sur pied une politique qui permettra à sa population étudiante, à son personnel et à ses communautés, de vivre et de travailler dans des conditions sanitaires et sécuritaires optimales cet automne.

Pour avoir accès aux campus (y compris les salles de cours, les salles de restauration, les résidences, en tant que résidant ou visiteur, les bibliothèques, les centres de ressources et les laboratoires informatiques) durant le semestre d'automne 2021, toute personne accédant à l'un des trois campus, y compris les étudiantes, les étudiants, le personnel administratif et les professeurs, professeurs devra être soit immunisée, soit engagée dans un programme de vaccination. Plus précisément :

- À partir du 30 août, pour avoir accès aux campus, toute personne devra avoir reçu au moins une dose d'un des quatre vaccins susmentionnés (au Canada ou dans un autre pays) et pouvoir en apporter la preuve grâce à un document officiel gouvernemental (du Canada ou du pays d'origine) remis lors de la vaccination. De plus, toute personne n'ayant pas terminé son cycle de vaccination (i.e une ou deux doses selon les vaccins, plus 14 jours d'attente pour la pleine immunité) devra, pour circuler sur nos campus, subir au moins deux tests de dépistage antigénique (tests rapides) par semaine.
- À partir du 12 octobre (début du Bloc 3 du semestre d'automne), pour avoir accès aux campus, toute personne ayant été vaccinée avec le vaccin Pfizer, Moderna, ou AstraZeneca devra avoir reçu deux doses du vaccin, et pouvoir en apporter la preuve grâce à un document officiel gouvernemental (du Canada ou du pays d'origine) remis lors de la vaccination. *NB : contrairement aux autres vaccins, le vaccin Johnson & Johnson (difficilement disponible en Ontario) ne requiert qu'une dose pour une immunisation complète.*

Toute personne souhaitant se rendre sur l'un des campus, mais n'ayant pas suivi ce schéma vaccinal devra se soumettre à des mesures de santé et de sécurité accrues, comme le dépistage renforcé et des tests réguliers de Covid-19. Les personnes qui ne peuvent pas être vaccinées pour des raisons médicales ou d'autres motifs reconnus par le Code des droits de la personne de l'Ontario peuvent demander des mesures d'accommodement.

Au cours du semestre, la liste des vaccins acceptés sera mise à jour en fonction des décisions qui seront prises par les autorités sanitaires canadiennes.

L'Université comprend qu'avoir accès à des vaccins peut représenter un défi, notamment pour une étudiante, un étudiant débarquant dans notre région pour la première fois, et ne connaissant ni le système de santé ontarien ni le personnel de santé dans le nord de la province. L'Université assistera toute étudiante, tout étudiant ou membre du personnel ayant besoin de démarrer ou de finaliser un programme vaccinal qui lui permettra d'accéder à nos campus.

Dans les jours qui viennent, vous recevrez d'autres messages vous donnant de plus amples informations, concernant :

- la procédure pour soumettre les preuves vaccinales ;
- la procédure pour présenter une demande d'accommodement ;
- la procédure pour avoir accès aux tests de dépistage antigénique ;
- la procédure d'entrée sur l'un des campus.

D'autre part, nous vous invitons à consulter régulièrement la page COVID-19 de notre [site web](#).

Avec la collaboration de toute la communauté, cette politique aidera à assurer la sécurité de notre communauté et à contrer la propagation du virus et de ses variants.

Politique adoptée par le Conseil des Gouverneures et des Gouverneurs de l'Université de Hearst, le 18 août 2021. Politique révisée le 7 septembre pour se conformer aux directives émises par le MCU et le bureau du médecin chef de l'Ontario en datédu 30 août 2021.